

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

**PROLONGATION DE LA PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE
PUBLIQUE DE RETRAIT PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA
SOCIETE HEXABYTE**

Le Conseil du Marché Financier a été saisi, en date du 02 septembre 2020, d'une demande de prolongation, jusqu'au 25 septembre 2020, de la période de validité de l'Offre Publique de Retrait initiée par la société «Standard Sharing Software 3S», visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la société HEXABYTE.

Il est à rappeler que par décision n°27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait initiée par la société «Standard Sharing Software 3S», détenant de concert avec la «Société de Promotion Immobilière NAFISSA» 1 927 632 actions représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société, selon les conditions suivantes :

- Nombre de titres visés par l'offre : 3 559 actions représentant 0,17% du capital de la société HEXABYTE (0,18% des droits de vote).
- Prix de l'offre : 7,550 dinars l'action de nominal 1 dinar.
- Période de validité de l'offre : 21 séances de bourse, du mercredi 05 août 2020 au vendredi 04 septembre 2020 inclus.

En réponse à cette demande, le Conseil du Marché Financier, **par décision n°28 du 04 septembre 2020, a décidé de prolonger la période de validité de ladite offre jusqu'au vendredi 25 septembre 2020.**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard au cours de la séance de bourse du vendredi 25 septembre 2020.

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.